

Acheteurs agréés pour la saison 2021-2022

Serge CARTEAU 3, Avenue Charles Dessagne - 24800 THIVIERS
06 09 81 58 25 - 06 63 31 94 31 carteau.fleurs@hotmail.com

Sandrine FIZZALA 26, Avenue de l'Océan - 17500 MEUX
06 31 94 83 72 sandrine.fizzala@charente.chambagri.fr

Damien MARTINEAU 16, Rue des Fossés - 16200 JARNAC
07 82 09 75 60 contact@aitna.fr

Régis MESNIER 340 Rue des puits - Hameau de chez proulaud
16170 SAINT CYBARDEAUX
06 15 32 86 01 regismesnier@somespa.fr

Anne-Pascale MONTIGAUD 1, le Madreau - 16190 BORS DE MONTMOREAU
06 62 64 73 84 pascalmontigaud@hotmail.fr

Adrien MONTIGAUD 1, le Madreau - 16190 BORS DE MONTMOREAU
06 68 02 58 24 adrienmontigaud@gmail.com

Jean-Marie MORELET 22, Route de vaux, Les Brandes - 16170 ECHALLAT
06 83 22 24 12 jmmorelet@hotmail.com

Jocelyne MOUNIER 13, Route de Charsé - 16400 VOEUIL ET GIGET
06 18 71 49 71 mounier.jp@orange.fr

Pour toutes les demandes relatives à la commercialisation de votre production de truffes avec l'AITNA, contactez vos acheteurs agréés ci-dessus ou l'AITNA : contact@aitna.fr - 05 45 82 72 44

Conception graphique : A.I.T.N.A. - Octobre 2021 - Crédit photo : AITNA - Ne pas jeter sur la voie publique

JE COMMERCIALISE MA PRODUCTION DE TRUFFES

Les solutions proposées par l'interprofession



A.I.T.N.A.

Association Interprofessionnelle
de La Trufficulture en
Nouvelle Aquitaine



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Conformément à ses statuts et à ses objectifs fixés lors de sa création en mai 2018 et après avoir déjà réalisé un premier développement économique dans la commercialisation de plants mycorhizés, l'AITNA se propose de participer à l'organisation de la commercialisation de la production de truffe en Nouvelle-Aquitaine.

A l'écoute des souhaits et des besoins des producteurs mais également des courtiers en truffes qui ont adhéré à notre interprofession et qui sont partie prenante dans toutes nos activités, l'AITNA s'engage auprès des producteurs pour leur garantir, **à tout moment de la saison**, un écoulement de **la totalité** de leur récolte dans **toutes les qualités**.

L'AITNA s'engage également à faciliter les transactions en utilisant **tous les moyens de paiements autorisés** et en mettant en place un service **d'enlèvement des lots à domicile ou d'apports chez son acheteur agréé ou au bureau de l'AITNA à des jours et des horaires étendus ou personnalisés pour chacun sur rendez-vous**.

Pour ce faire, l'AITNA s'appuie sur les producteurs adhérents formés à la pratique du contrôle des apports au marché de Jarnac et qui constituent les **acheteurs agréés** dont la liste et les coordonnées sont mentionnées ci-contre.

Afin de garantir la qualité, la provenance et les bonnes pratiques lors des transactions, **les acheteurs agréés sont placés sous l'autorité de Madame Sandrine Fizzala**, technicienne trufficulture de la Chambre d'Agriculture de la Charente et mis à disposition de l'AITNA.



Madame Sandrine Fizzala et son équipe d'acheteurs agréés, proposeront, au nom de l'AITNA, d'acheter les lots de truffes à tous producteurs situés en Nouvelle-Aquitaine ou à l'extérieur de la région dès lors que l'origine des truffes est connue et traçable, soit :

Selon le principe du marché libre

tel qu'il est pratiqué historiquement par les courtiers lors de leur passage à domicile ou lors des marchés organisés. Les conditions de la transaction d'achat/vente sont fixées confidentiellement, au coup par coup, selon la qualité du lot et le prix du marché et sans engagement dans le temps d'aucune des parties.

Selon le principe du marché contractualisé

qui, par définition, garantit dans le temps l'écoulement de la récolte et les conditions des transactions. Deux niveaux d'engagements sont proposés.

Contrat à garantie totale avec exclusivité réciproque

à travers lequel l'AITNA s'engage à acheter **toute l'année, la totalité des truffes produites** dans les espèces mélanosporum, brumale, aestivum et uncinatum et dans **toutes les qualités y compris les truffes déclassées**.

*Pour souscrire à ce contrat il faut être adhérent de l'AITNA**

Contrat à garantie partielle avec exclusivité réciproque

à travers lequel l'AITNA s'engage à acheter la totalité des truffes mélanosporum produites dans les qualités extra, 1°, 2° et 3° catégories à l'exclusion des truffes déclassées.

*Pour souscrire à ce contrat il faut être adhérent de l'AITNA ou du Syndicat des Trufficulteurs Charentais**

Les transactions se feront à cours de marché ou éventuellement à prix fixe garanti, avec, selon le type de contrat signé, le versement possible d'un **complément de prix** ou d'une **prime de bonification** pour promouvoir la qualité des truffes mises en marché et favoriser les apporteurs ayant souscrit à la démarche qualité du « Signé Nouvelle-Aquitaine » gérée par l'AITNA avec l'Association Terroirs Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine.



**Adhésion possible au moment de la signature du contrat*